

## RECONNAISSANCE ENGAGEMENT ÉTUDIANT

Année 2017/2018

N° d'étudiant : .....  
NOM : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : .....  
N° de téléphone : .....  
Adresse postale : .....  
.....  
Adresse e-mail : .....

Niveau d'étude :  L1  L2  L3  M1  M2  
Intitulé du diplôme : .....

### Mandat électif :

Membre au conseil de département ou aux conseils centraux

### Engagement associatif :

Membre d'une association dauphinoise  
 Membre d'une association extérieure

Nom de l'association : .....  
Adresse : .....  
Courriel : .....  
Mission (*président, vice-président, trésorier, communication –mécénat, responsable de pôle*) :  
.....

### Stage :

Stage à l'initiative, (stage(s) avec convention)

Entreprise : .....  
Adresse : .....

**Rappel : La valorisation de l'engagement est conditionnée par la rédaction par l'étudiant d'un rapport d'activité de 2 pages minimum qui sera évalué par le département.**

# RECONNAISSANCE ENGAGEMENT ÉTUDIANT

Année 2017/2018

## I – MODALITÉS

La valorisation de l'engagement étudiant s'adresse à tout étudiant inscrit dans l'une des formations du département MIDO, sous réserve de remplir les conditions figurant dans les modalités du contrôle des connaissances.

Les conditions de reconnaissance sont :

- Mandat électif : Participation aux conseils de département et aux conseils centraux. L'assiduité aux conseils (2 absences autorisées par année de mandat) conditionne la validation de l'engagement.
- Expérience dans une organisation associative dauphinoise ou autre pour les fonctions de président, vice-président, trésorier, communication-mécénat ou responsable de pôle relevant des statuts de l'association. Un document de présentation détaillée de l'association et de son activité, de la mission et signée par le responsable de l'association, conditionne la validation de l'engagement. L'expérience associative doit être préalablement approuvée par le département MIDO.
- Stage(s) avec convention lorsque la validation du stage n'est pas prise en compte dans le contrôle des connaissances (stage à l'initiative). La signature de la convention de stage conditionne la validation de l'engagement.

La valorisation de l'engagement est conditionnée par la rédaction par l'étudiant d'un rapport d'activité de quelques pages qui est évalué par un tuteur.

Ce rapport d'activité peut donner lieu à un bonus si la moyenne générale est  $\geq 10$  lors du jury de fin d'année.

## II – CANDIDATURE

Dossier à envoyer avant le 21/12/2017 à [lucie.huguet@dauphine.fr](mailto:lucie.huguet@dauphine.fr) ou au bureau B536.  
Vous serez informé(e) au moment du jury de fin d'année.



**AVIS DU DÉPARTEMENT :**

Date :

Signature de l'étudiant

Signature du Directeur du département MIDO